

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/15

Accès des cars au parking Gros-Pré-Monsieur

M. Pierre Chételat, PLR

Suite aux déprédations répétées constatées lors du passage des Gens du voyage, notamment sur le parking du « Gros-Pré-Monsieur » (dégâts aux équipements, amoncellement de déchets en tous genres et autres incivilités), le Conseil communal a souhaité limiter l'accès à cette aire de stationnement. Un portique réduisant la hauteur de passage à 220 cm a donc été posé à l'entrée sud du parking. Les entrées donnant accès aux champs avoisinants ont été condamnées par la pose de blocs.

Un assouplissement de cette nouvelle réglementation pour les cars touristiques n'est pas envisageable car il en résulterait automatiquement des problèmes de stationnement sauvage ingérables, notamment avec les véhicules des Gens du voyage.

Suite à la mise en place de ces mesures, les cars touristiques et les véhicules dépassant 220 cm de hauteur ne peuvent évidemment plus se rendre sur le parking du « Gros-Pré-Monsieur ». Le Conseil communal a alors informé les compagnies de cars touristiques, les écoles et les hôtels de la région via Jura Tourisme des possibilités restantes à Delémont pour le stationnement des cars :

- 3 places de parking à la Halle des Expositions ;
- 1 place de parking à la Place de l'Etang.

Il y a lieu de relever que cette communication n'a suscité aucune réaction et réclamation particulière de la part des entreprises concernées, ce qui laisse penser que les solutions proposées répondent bien aux besoins et sont satisfaisantes.

Pour les sorties de groupes (camps de ski, semaines vertes, sorties d'entreprise, etc.) qui impliquent un regroupement de personnes, les trois places au Sud des voies CFF, sur le parking de la Halle des Expositions, sont à privilégier.

De plus, malgré la suppression de la place de parking du Gros-Pré, il est également possible d'utiliser durant quelques minutes l'arrêt de bus de la route de Porrentruy afin de procéder au déchargement des cars en cas de besoin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président :

La chancelière :

Jean-Yves Gentil

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 23 mars 2015